

Commune de SAINT SYMPHORIEN D'ANCELLES

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2

Conformément à l'article L.153-45 du Code de l'Urbanisme



3b - Zonage d'ensemble - 1/5000° Approbation

Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération en date du 25 octobre 2010

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme approuvée par délibération en date du 3 février 2014

Modification simplifiée N°1 du PLU approuvée par délibération en date du 09 avril 2015

Vu pour être annexé à la délibération
approuvant la modification simplifiée
N°2 en date du 16 DEC. 2019

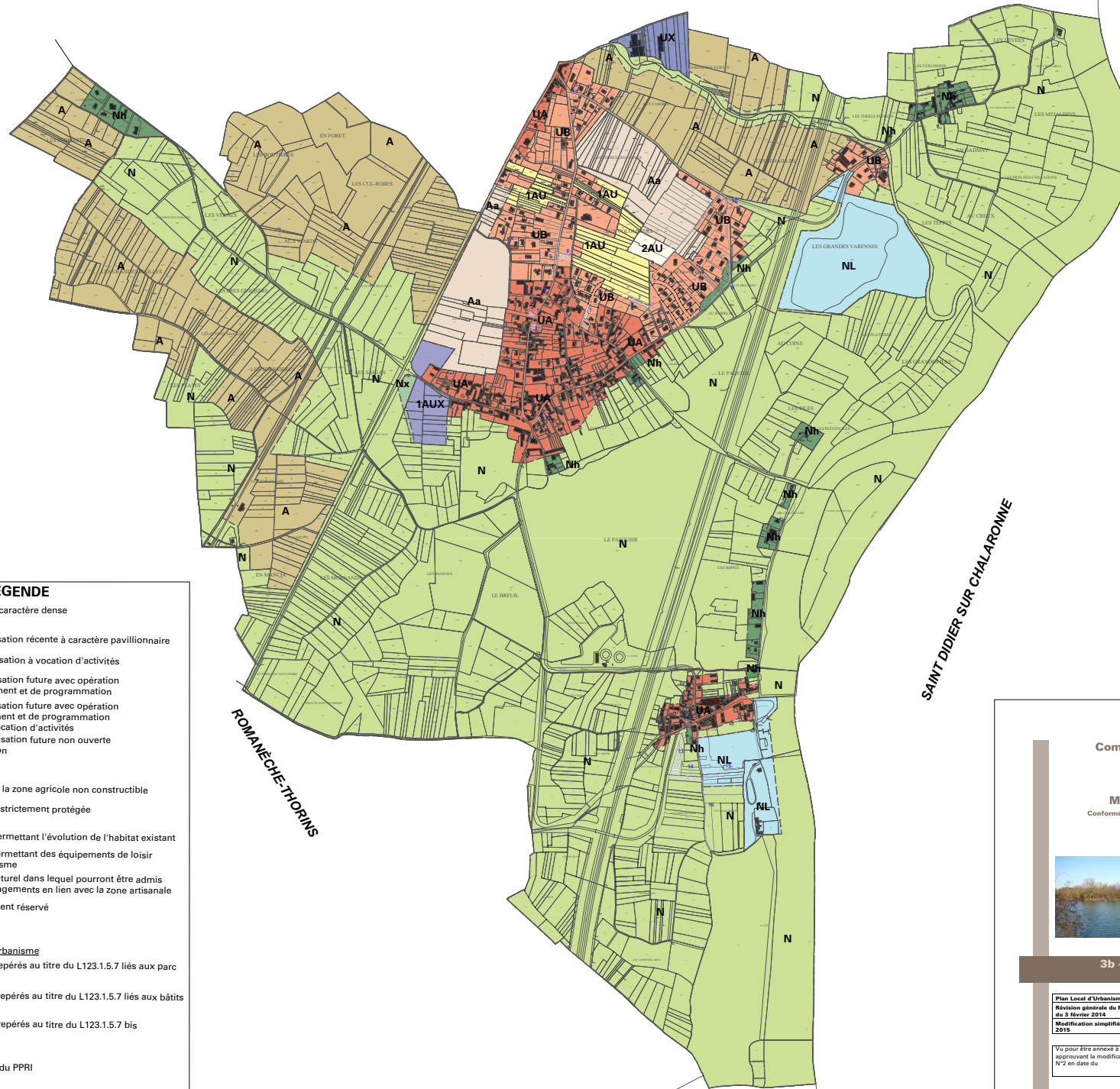
Le Maire,

Sophie CHAMOULAUD
Maire



P. GAUDIN Paysagiste d.p.l.g. - R. BENOIT Architecte d.p.l.g. - D. GOUIN Architecte d'intérieur
Membres de la S.C.M. Atelier du Triangle

Encein Entreprises - Micro-Loisy - 71500 Saint-Symphorien - 71500 MACQUIGNY - Tel : (0) 39 39 46 46 - Fax (0) 39 39 79 20 - Email : atelier@trianglestudio.com



LÉGENDE

- UA** Zone centre à caractère dense
- UB** Zone d'urbanisation récente à caractère pavillonnaire
- UX** Zone d'urbanisation à vocation d'activités
- 1AU** Zone d'urbanisation future avec opération d'aménagement et de programmation
- 1AUX** Zone d'urbanisation future avec opération d'aménagement et de programmation à vocation d'activités
- 2AU** Zone d'urbanisation future non ouverte à l'urbanisation
- A** Zone agricole
- Aa** Secteur de la zone agricole non constructible
- N** Zone naturelle strictement protégée
- Nh** Secteur permettant l'évolution de l'habitat existant
- NL** Secteur permettant des équipements de loisir et de tourisme
- Nx** Secteur naturel dans lequel pourront être admis des aménagements en lien avec la zone artisanale
- ?** Emplacement réservé

POUR INFORMATION

L123-1-5.7 du code de l'urbanisme

- Eléments repérés au titre du L123.1.5.7 liés aux parc
- Eléments repérés au titre du L123.1.5.7 liés aux bâtis
- Eléments repérés au titre du L123.1.5.7 bis

Risques naturels

- Périmètre du PPRI

Nuisances sonores

- Classement sonore des infrastructures terrestres
- 100 m de part et d'autre de la RD 906
- 300 m de part et d'autre de l'A6 et de la voie ferrée

SAINT DIDIER SUR CHALARONNE

ROMANECHE-THORINS

DRACÉ

Commune de SAINT SYMPHORIEN D'ANCELLES
DÉPARTEMENT DE SAÛNE-ET-LOIRE

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2
Conformément à l'article L.153-45 du Code de l'Urbanisme



3b - Zonage d'ensemble - 1/5000°
Approbation

Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération en date du 26 octobre 2010
Révision générale du Plan Local d'Urbanisme approuvée par délibération en date du 3 février 2014
Modification simplifiée N°1 du PLU approuvée par délibération en date du 05 avril 2015

Vu pour être annexé à la délibération approuvant la modification simplifiée N°2 en date du	Le Maire,
--	-----------